

---

DEVAN REED : Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Bienvenue à cet appel du Groupe de travail de révision des principes opérationnels d'AFRALO, ce mardi 29 juin 2021 à 18 heures UTC.

Sur le canal anglais aujourd'hui, nous avons Aziz Hilali, Isaac Maposa, Sarah Kiden, Seun Ojedeji.

Et sur le canal français, nous avons Michel Tchonang et Abdeldjalil Bachar Bong.

Je ne vois pas d'excuses qui aient été envoyées pour l'appel d'aujourd'hui.

Du côté du personnel de l'ICANN, nous avons Silvia Vivanco, Michelle DeSmyter, et moi-même, Devan Reed, qui va gérer l'appel.

Les interprètes de français aujourd'hui sont Camilla et Jacques.

Avant de commencer, je vous rappelle de bien vouloir dire votre nom au moment de prendre la parole, non seulement pour que les interprètes vous identifient sur les autres canaux, mais également au sein des procès.

Je vais, sans plus, c'était la parole à Isaac. Merci.

ISAAC MAPOSA : Merci Devan. Ici Isaac. Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. La personne qui est censée prendre la parole est Abdeljalil. Normalement, il est connecté à l'appel. Donc, Abdeljalil, vous avez la parole.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Abdel Jalil, on ne vous entend pas. Je ne sais pas si vous avez activé votre microphone.

ABDELJALIL BACHAR BONG : Oui. Bonsoir à tout le monde. Est-ce que c'est bon maintenant ?

Donc je prends la parole, c'est ça ? Bon. OK. Merci beaucoup. Bonsoir à tout le monde. Merci Isaac. Merci [Alessa].

Comme vous le savez, notre ordre du jour est à l'écran. Nous avons, après l'accueil nominal qui a déjà été fait par le personnel, nous avons l'adoption de l'ordre du jour. Donc comme vous voyez l'ordre du jour devant vous-- est-ce qu'il y a des modifications, est-ce que vous l'adoptez, est-ce qu'il y a d'autres points à y ajouter ?

Donc je ne vois pas de mains levées. Donc l'ordre du jour numéro trois, récapitulatif des mesures à prendre ; donc, pour ça, on donne la parole au personnel pour nous briefed sur la dernière réunion, ce qui a été décidé, qu'est-ce qu'il faut faire.

Donc le staff, à vous la parole.

SILVIA VIVANCO : Merci. Devan, pourrait-on afficher les points d'action à l'écran de l'appel [inaudible] ?

DEVAN REED : Normalement, ce que vous voyez à l'écran—

---

SILVIA VIVANCO :

Je ne les vois pas. Ah oui les voilà. Pardon.

Alors, première mesure à prendre, c'est à Silvia Vivanco, moi-même, d'envoyer les procédures de vote pour les membres individuels d'APRALO, NARALO et EURALO. Ça a été déjà fait. Je l'ai envoyé à la liste de diffusion aujourd'hui. Donc vous les aurez reçus sur vos boîtes à lettres.

Deuxièmement, Seun devait mener la discussion sur les droits de vote sur la liste de diffusion. Je pense que cela est en cours.

Et finalement, Claudia Ruiz était censée programmer cet appel qui nous convoque aujourd'hui pour 18 heures UTC. Ce qui a été fait. Voilà tout. Donc Abdel, à vous. Merci.

ABDELJALIL BACHAR BONG :

Merci beaucoup, Silvia, pour cette mise à jour. Je vois la main levée de Seun. Seun, à vous la parole.

SEUN OJEDEJI :

Merci. Bien donc, quant à la mesure à prendre ou aux points d'action qui disait que je devais mener la discussion quant au droit de vote sur la liste de diffusion, ce n'était pas véritablement fait, mais maintenant qu'on a reçu des informations de la part de Silvia quant aux procédures de vote des autres RALO, qui était un prérequis pour pouvoir en discuter sur la liste de diffusion, nous allons procéder à cette discussion. La réunion est déjà en cours. Je ne vois pas quel serait l'intérêt d'attendre pour en discuter sur la liste de diffusion. Peut-être qu'on pourrait directement discuter.

---

J'espère que vous aurez vu les procédures que Silvia a envoyées aujourd'hui. Si nous sommes tous d'accord là-dessus, peut-être que ce point d'action peut être considéré comme conclu.

Donc en d'autres termes, je ne pense pas que ce soit la peine de discuter de cette question sur la liste de diffusion. On pourrait en discuter tout de suite puisque nous avons reçu les procédures des autres régions. Donc je propose qu'on en discute au cours du présent appel. S'il s'avère nécessaire de poursuivre la discussion sur la liste de diffusion par la suite, on pourra le décider également. Merci.

ABDELJALIL BACHAR BONG : Merci beaucoup, Seun, pour cette explication claire et précise. Vous avez raison. Silvia vient d'envoyer les droits de vote, l'expérience des différentes RALO. Donc maintenant, si Hadia est dans l'appel, on peut lui remettre la parole concernant les droits de vote des membres [inaudible] Seun vient de le dire. Donc, Hadia, à vous la parole. Donc nous sommes au niveau des droits de vote des membres individuels.

HADIA ELMINIAMI : Bonjour. Je suis connectée à travers mon téléphone aujourd'hui. Je n'ai pas mon ordinateur et je pense qu'il serait un peu compliqué de pouvoir présenter ce sujet. Désolée. Peut-être que je pourrais continuer cette discussion, mais sur la liste de diffusion si vous êtes d'accord. Merci.

ABDELJALIL BACHAR BONG : OK. Merci beaucoup Hadia. OK. [Inaudible] que ce que Seun a dit. Donc nous sommes parfaitement d'accord avec cette approche. [Inaudible]

---

toujours au niveau de la *mailing list* pour susciter un peu l'engagement des autres membres pour qu'ils contribuent à l'efficacité de nos travaux. Donc maintenant, on passe, s'il n'y a pas de main levée. [Inaudible].

SEUN OJEDEJI :

Oui. Désolé. Alors je suis connecté à cet appel moi aussi. Si vous voulez-- normalement, si Hadia et moi-même qui devons discuter de ce sujet et je suis là aussi. Donc je peux m'occuper de présenter ce sujet moi-même si Hadia n'est pas prête. Puisque nous sommes déjà là.

Est l'une des raisons pour lesquelles nous avons organisé cet appel, c'est de discuter de la question du droit de vote des membres individuels. Je pense qu'il serait bien d'en discuter dès maintenant, même si vous voulez poursuivre la discussion sur la liste de diffusion. Mais je ne pense pas que ce soit convenable de tout remettre à une discussion sur la liste de diffusion sachant qu'il pourrait être plus efficace d'en discuter maintenant. Si vous êtes d'accord donc, je propose qu'on en discute maintenant. Pendant cet appel. Et si besoin, on pourra continuer sur la liste de diffusion, mais en fonction du progrès qu'on aura accompli.

ABDELJALIL BACHAR BONG :

OK Seun. Abdeljalil au micro. Merci, Seun, pour votre contribution. Moi je croyais que vous aviez dit que pour cet *item*, on passe au niveau de la *mailing list*. [Inaudible] votre proposition, mais si vous avez une contribution à l'appel, je pense que c'est le moment. [Inaudible] donc, je vous redonne la parole pour le point 4 sur les droits de vote des membres individuels. Seun, à vous la parole.

---

SEUN OJEDEJI :

Très bien. Alors, à partir du document Google, vous verrez que nous avons deux choix. C'est ce que nous avons vu la semaine dernière-- lors de la réunion de la semaine dernière. Je ne sais plus si c'était la semaine dernière. Bref. En tout cas, il y avait plus de gens qui préféraient le premier choix, qui est le-- si le personnel pourrait montrer des choix à l'écran ?

Alors, premier choix était celui qui pondérait le vote des membres individuels comment un quotient 1. On avait dit qu'il aurait été intéressant de savoir ce que faisaient les autres RALO. Et il y avait cette question de savoir comment les membres individuels pouvaient avoir un vote de 1. Comment cela serait calculé.

Donc l'idée serait que le personnel nous montre la liste des choix. Donc on a l'option 1 à l'écran, que nous connaissons tous.

Mais si on voit ce que Silvia nous a envoyé, le plus important est la partie des notes du personnel pour les procédures de vote de chaque RALO. Voilà ce que j'ai donc de la part du personnel.

SILVIA VIVANCO :

Oui, Seun. Je vais donc vous montrer un peu ce que disait l'e-mail que nous avons à l'écran en ce moment. J'espère que vous pourrez le lire. Ce que j'ai fait était de chercher les articles concernant les membres individuels et la question des votes des membres individuels en particulier. Je vais commencer par APRALO, et je lirai ici le texte pertinent.

Tous les membres individuels d'APRALO, traité comme un groupe, sont responsables de sélectionner leur représentant lorsque cela sera requis

---

de temps en temps et/ou pour contribuer à l'assemblée générale régionale.

Donc ils sélectionneront un individu pour le traiter comme un groupe et le processus sera suivi. On adoptera donc un processus vérifiable pour veiller à ce que le consensus soit atteint ou, si besoin, pour que tous les votes émis suivent les règles d'APRALO. Et si besoin, qu'il y ait des indicateurs ou des exigences qui garantissent que le représentant sélectionné reflète l'avis de l'ensemble des membres individuels qu'il représente.

Le personnel gère le vote individuel qui sera lancé en simultané avec le vote *big poll* général qui sera ouvert pour toutes les ALS. Les résultats des votes des individus s'ajouteront aux résultats de [inaudible] générale avec la pondération du vote d'une ALS. Voilà ce que fait APRALO.

EURALO, comme vous savez, a créé une ALS à partir de tous les membres individuels. Il s'agit de l'association des membres individuels d'EURALO. Dans leurs procédures de vote, ils disent que le représentant de l'ALS émet le vote au nom de tous les membres individuels qui s'organisent indépendamment, sans l'intervention du personnel, pour décider du candidat ou des choix qu'ils souhaitent voter. Donc ils sont traités comme une ALS. Ils sont considérés comme une ALS dans leur ensemble.

Puis, j'ai l'acte constitutif également sur [inaudible] détail. Et il dit, le vote est émis par une personne qui vote pour EURALO suivant l'élection de l'association des membres individuels.

---

Et dans le cas de NARALO, ils disent : la gouvernance de NARALO sera exercée par les membres qui consistent en un représentant est en droit de vote de chaque membre ALS qui ait toutes les conduites correspondantes, et un représentant avec droit de vote pour l'ensemble des membres individuels.

Et la procédure de vote dit le personnel gère le vote des individus lancé en simultané avec le vote général de *big poll* qui est ouvert pour toutes les ALS. Les résultats du vote des membres individuels seront ajoutés à ce vote général avec la pondération de 1 vote d'ALS. Donc pareil que pour APRALO.

LACRALO a adopté ces procédures récemment, mais elles ne sont toujours pas mises en œuvre. Ils sont en train de les mettre en œuvre. Vous savez qu'à LACRALO, ils ont un mécanisme de vote particulier. Dans leur cas, l'article 7 dit que le vote des membres individuels équivaut à la pondération des ALS, avec une pondération plus faible. Donc c'est un vote par pondération. Il y a un coefficient par pays qui est alloué à chaque pays. C'est assez compliqué d'ailleurs.

Dans le cas de LACRALO, tous les individus vont voter et seront considérés une ALS virtuelle. C'est ce qu'ils vont faire pour le vote.

Tout cela vous donne une idée de ce que font les membres individuels à présent pour voter. Voilà ce que fait LACRALO. J'espère que ce sera clair.

Dans l'e-mail, vous verrez les liens avec toutes les règles pertinentes pour que vous puissiez accéder au texte spécifique que vous pourriez souhaiter considérer pour AFRALO. Merci. Merci Seun. À vous.



---

ISAAC MAPOSA : Merci Silvia. Sarah, vous levez la main ? Vous avez la parole.

SARAH KIDEN : Merci. Sarah ici. Merci, Silvia, d'avoir présenté cela.

Qu'est-ce que vous entendez par le personnel gère le vote et gère les règles ? Ça veut dire que tous les membres individuels votent ?

Dans la partie des commentaires, j'aime mieux la procédure de LACRALO parce qu'ils n'obligent pas les membres à créer une ALS. Même si leurs procédures seraient peut-être plus compliquées [inaudible]. C'est là mon avis et mon vote. Merci.

SILVIA VIVANCO : Oui Sarah. Je n'ai pas compris la question Sarah. Est-ce que vous pourriez nous expliquer de quelle RALO vous parlez, ou quel était le texte que vous préférez ?

SARAH KIDEN : Oui. Je vais vous demander de revenir à la partie de l'APRALO ou de NARALO.

SILVIA VIVANCO : Il dit : le personnel gère le vote individuel. Dans les deux cas, à APRALO et à NARALO, ils votent pour le groupe des membres individuels. Et le résultat général s'ajoute à ce vote. Il semble que leur vote est pondéré comme si c'était le vote d'une ALS. Donc il y a deux élections en

---

simultané. Des élections pour le poste de direction, et le personnel dans ce cas-là va s'occuper des deux votes. Un vote pour les ALS, un autre pour les membres individuels. [Inaudible] compté, et, dans le cas des membres individuels, ce sera pondéré comme si c'était un vote de l'élection générale.

SARAH KIDEN :

D'accord. Et donc les membres individuels, si on a trois candidats par exemple, chacun des membres individuels à une liste de trois candidats parmi lesquels il doit voter. Et celui qui a le plus de votes est celui qui est sélectionné ?

Oui d'accord. Merci.

SEUN OJEDEJI :

Donc Hadia, vous pouvez prendre la parole. Hadia, on ne vous entend pas. Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAWI :

Oui. Merci Seun.

Donc je pense que les autres RALO, ce qu'ils font, ce n'est pas si différent que ce à quoi nous pensions. Nous pensions à un vote regroupant tous les membres individuels. C'est exactement ce qu'ils font. La seule différence, c'est que ce vote pourrait être accru par rapport au nombre de personnes étant des membres individuels. Mais en fait, si nous adoptons ce vote unique aujourd'hui pour les membres individuels, peut-être que dans trois ans par exemple nous pourrions changer les choses si besoin est.

---

Donc je pense qu'il n'y ait pas de représentants des individuels, ça représente une bonne proposition avec chaque membre individuel qui vote-- qui exprime son vote. Et selon le vote, nous aurons un résultat final de déterminer. Ils n'ont pas de représentants qui votent pour eux. Ils votent eux-mêmes. Je dirais que ça convient. On n'a pas besoin d'avoir des représentants qui expriment et qui votent, qui expriment ta voix, pour les membres individuels, parce qu'on ne veut pas que les membres individuels soient un petit peu comme l'ALAC. Il y a déjà des représentants de ce type.

On risque de les faire devenir une ALS plutôt. Donc merci.

SEUN OJEDEJI :

Oui, merci Hadia. Donc Sarah, je crois que vous avez levé la main. Indiquez-nous...

Abdel est en premier. Abdel vous avait la parole. Allez-y, Abdel.

ABDELJALIL BACHAR BONG :

Merci beaucoup, Seun, de m'avoir accordé la parole. Je pense que je partage un petit peu ce que Hadia vient de dire concernant les RALO. Je pense que nous avons la similitude, et ça résume tout ce que nous avons pu discuter sur les droits de vote en tant que membres individuels.

Je vois au niveau des RALO comme [inaudible] gère le sondage individuel qui est lancé en même temps que le sondage général. [Inaudible] les membres individuels, on lance avant. [Inaudible] qu'on traite tout le monde sur le même pied d'égalité. Et comme Hadia l'a dit,

---

elle a appuyé, le sondage n'aura pas de représentants comme au niveau [inaudible] un représentant qui vote pour tous les membres individuels. Je pense ici à l'exemple de NARALO qui convient parfaitement pour notre RALO, parce que chaque membre individuel vote et à partir de ça le staff va déterminer-- je ne sais pas comment on va déterminer la somme totale du sondage individuel par rapport au vote général. Là, le staff va nous dire un peu ; ça va beaucoup nous arranger. Mais sinon, à la base, je suis parfaitement d'accord avec l'exemple de NARALO. Et je pense qu'avec l'évolution on va toujours au fur et à mesure [inaudible] on va voir comment adapter les textes selon l'évolution. Donc merci beaucoup Seun.

SEUN OJEDEJI : Merci beaucoup. Sarah, vous avez la parole.

SARAH KIDEN : Merci Seun. Donc je vois que NARALO nous indique un représentant du vote pour chaque membre d'une ALS. Je crois que c'est la même chose que pour EURALO.

Donc est-ce que ça le même représentant de vote ? J'ai besoin de clarification à ce sujet.

D'autres commentaires que j'aurais, c'est lors de la dernière réunion-- ce n'était pas la semaine dernière, mais il y a quelques semaines, il y avait quelques préoccupations qu'il y ait des personnes qui quittent les ALS et qui se disent qu'il vaut mieux être membre individuel plutôt que d'être membre d'une ALS. Donc c'est une inquiétude que j'ai

---

également. Mais je crois que c'est important que les membres individuels aient donc le droit de vote.

SEUN OJEDEJI : Merci. Donc sur la question au sujet du vote-- Hadia, c'est une nouvelle main ?

HADIA ELMINIAWI : Oui. C'est simplement pour rebondir sur ce qui a été utile sur les membres quittant les ALS. Je ne sais pas ce qui vient en premier. Est-ce qu'ils sont tout d'abord membres d'une ALS et ensuite [inaudible] membres individuels ? Donc est-ce que cela les intéresse de travailler au sein d'une ALS sur le terrain ? Il se joignait à l'ICANN, à AFRALO et ils essaient de participer ? Si c'est comme cela que cela fonctionne, donc un membre ne va pas quitter une ALS parce qu'il est membre d'une structure solide qui existe pour un objectif qui fait quelque chose sur le terrain. Donc je crois que les membres des ALS voient les choses de cette manière, je pense, mais j'ai peut-être tort. Merci.

SARAH KIDEN : Est-ce que vous pourriez répéter ce que vous avez dit ? On vous a mal entendue à cause de ma connexion.

HADIA ELMINIAWI : Oui. Je pense que vous avez une structure At-Large ; une structure quelque part en Égypte par exemple où il y a des membres. Et cette structure est établie parce qu'ils travaillent sur le terrain dans le pays. Et cette structure décide de se joindre à AFRALO et à l'ICANN, en mesure

---

de participer-- peut-être développement de politiques. Mais ce que je crois comprendre, c'est que ce n'est pas la même chose que ce que fait l'ALS.

L'ALS n'est pas là seulement pour être membre d'AFRALO, mais pour faire un travail sur le terrain.

SEUN OJEDEJI :

Oui merci beaucoup. Merci Hadia. Donc, à la base, je pense que les ALS, c'est une bonne explication sur les ALS. Vous aviez plutôt une préoccupation, je pense, Sarah, que les ALS soient des entités. Et si les membres individuels, les membres de cette ALS, décident de devenir membre individuel, s'il y a des règles qui permettent cela, l'ALS a toujours son vote, et les membres individuels de cet ALS-- je crois qu'il faut vérifier les règles. Est-ce que les membres présents d'une ALS, est-ce qu'ils ont le droit-- les membres affiliés ? Si c'est le cas, je crois qu'il faut se concentrer sur l'aspect de vote.

Un membre d'une ALS peut devenir un membre individuel ; c'est leur choix. Mais l'intention du vote, c'est que chaque ALS puisse s'exprimer avec une voix. Et le vote donc, le vote de tous ces membres individuels va représenter une voix.

Donc chaque personne aura la possibilité de voter et d'exprimer sa voix, mais il y aura une pondération des votes des membres individuels. Donc, Silvia ou un autre membre du personnel, vous pouvez nous donner plus de précisions à ce sujet.

---

SILVIA VIVANCO : Oui. Vous avez tout à fait raison. C'est exactement comme cela, la manière dont vous l'avez décrit. Donc Hadia et Sarah. Sarah allez-y.

SARAH KIDEN : Donc, au sujet des règles [inaudible] membre individuel, à AFRALO, actuellement, vous ne pouvez pas. Si vous êtes membres d'une ALS, vous ne pouvez pas devenir membres individuels.

Néanmoins, pour être membre non affilié, dans le cadre du groupe de travail sur les membres non affiliés, je crois que ce groupe de travail a décidé que si un RALO décide que quelqu'un peut être à la fois membre individuel et membre d'une ALS—

Mais c'est ça, ce dont on a parlé dans le groupe de travail des membres non affiliés. Si l'on formait à quelqu'un d'être à la fois membre individuel et membre d'une ALS, il va y avoir un double vote. Donc ça veut dire que l'ALS vote pour un candidat, et le membre individuel également. On en a parlé lors du groupe de travail sur les membres non affiliés. Mais ça, je pense qu'il faut bien y réfléchir. Donc j'aimerais revenir à cette règle de NARALO.

Je pense que la manière dont NARALO l'explique est un petit peu différente. Mais ce n'est pas très clair pour moi.

SEUN OJEDEJI : Merci. Merci Sarah. Donc NARALO, je crois que APRALO dans ce cas l'explique beaucoup mieux et beaucoup plus clairement. Et NARALO également. Donc lancer simultanément avec un sondage *big poll*, le

---

résultat des membres individuels sera ajouté au vote général avec une pondération de vote représentant une ALS.

Donc [inaudible] un autre cas de figure. Chaque membre individuel a une voix. Comment est-ce que cela fonctionne ? Comment est-ce que cette voix va être exprimée ? Comment est-ce que cette personne va voter ? Donc ce qui est essentiel, c'est qu'il y a un vote pour un membre individuel qui va déterminer la direction de ces membres individuels.

SILVIA VIVANCO :

Exactement. C'est exactement la manière dont vous l'avez décrit. Donc, il y a une configuration avec ce vote du représentant-- reflète la volonté de tous les membres individuels. D'accord ? Donc, c'est pour ça qu'il y a un représentant du vote. Parce qu'il y a un droit de vote dans le logiciel pour un représentant par ALS. C'est pour ça qu'on a besoin d'un représentant pour le vote par ALS.

SEUN OJEDEJI :

Donc, on doit sélectionner un représentant de vote. Donc là, on a besoin d'une élection. Donc est-ce qu'il va y avoir un vote initial ? Chaque membre individuel va devoir voter, et ensuite chaque-- cette personne, ce représentant, va donc enregistrer cette voie ? Donc je pense que ça répond à la question, Sarah.

SARAH KIDEN :

Mais il y a que la question du double vote qui pose problème également.



---

SEUN OJEDEJI :

Oui. Mis à part cet aspect et les implications d'avoir plus de membres qui sont à la fois membres d'une ALS et membre individuel et ainsi de suite, je pense que, dans nos règles, c'est le personnel permettra à l'écran les règles, dans nos règles—

Veuillez mettre les règles à l'écran s'il vous plait. Voilà. Sur le document Google.

Donc qui peut être membre individuel ? Donc ce que nous avons indiqué, c'est que tout utilisateur de l'Internet peut-être membre individuel, mais ne va pas être représentant ou leader d'une ALS d'AFRALO. Donc on a uniquement restreint cela au représentant et au leader d'une ALS. Ça veut dire que les membres d'une ALS peuvent être membre individuel. Donc, si on veut changer cela, c'est une chose. On peut changer ce texte. Donc je pense qu'on avait déjà résolu ce problème. Ce critère pour être membre individuel. Donc est-ce qu'on va rouvrir ce problème et cette question des critères pour les membres individuels, pour être membre individuel ? Est-ce que c'est quelque chose que nous voulons effectuer ?

Donc Hadia, je vois que vous voulez prendre la parole.

HADIA ELMINIAMI :

Donc je ne pense pas qu'on doit revenir là-dessus. Et en ce qui concerne le double vote, je crois que limiter cela aux membres des ALS qui ne sont pas dans une position de leadership, cela limite le double vote.

N'oublions pas ce qu'Alberto disait sur la participation des utilisateurs finaux aux séances de l'ICANN pendant l'ICANN71. Il nous a indiqué un cas où une personne, un membre individuel, demandait ce qu'il en était

---

du développement des politiques, il voulait en savoir plus ; il voulait pouvoir plus participer, jouer un rôle. Et en fait, c'était un membre d'une ALS et il n'était pas au courant des structures At-Large qui faisaient partie de l'ICANN. Donc il était totalement déconnecté. Et je pense que cette nouvelle approche permettrait aux membres des ALS qui ne sont pas dans un poste de leadership-- eh bien, ça leur permet de jouer un rôle et ça nous permet d'inclure plus de membres, plus de membres actifs.

Et je crois que c'était la logique qu'il y avait derrière cela. Et cela ne posait pas de problème par rapport au droit de vote des membres individuels. Je crois que ça responsabilise les personnes et ça leur permet d'être plus actifs, être plus engagés. Et si vous n'êtes pas dans un poste de leader d'une ALS, donc je ne sais pas si votre opinion est beaucoup prise en compte, je ne sais pas si vous êtes très motivé, très engagé, mais je pense que si cela ne vous intéressait pas, eh bien, vous ne seriez pas membres individuels de toute façon.

SEUN OJEDEJI :

Oui. Je vois que Isaac Maposa a levé la main. Et peut-être que vous voulez me rappeler les contraintes de temps.

ISAAC MAPOSA :

Oui merci. Je crois que, en effet, le temps s'écoule rapidement. C'est un sujet intéressant évidemment, mais je voulais souligner le problème dont parlait Sarah. Donc par exemple, si quelqu'un est dans une ALS et décide donc d'être également membre individuel, est-ce qu'on doit revenir donc sur la règle que nous avons fixée ? Critère pour être

---

membre individuel : ne doit pas être représentant ou leader d'une ALS d'AFRALO ?

Donc je ne suis pas sûr. Je ne sais pas exactement comment gérer cela. Si vous êtes membre individuel et membre d'une ALS, vous n'avez pas le droit de voter apparemment et de participer au vote dans votre ALS, vous n'avez pas le droit de voter en tant que membre individuel ? Donc comment est-ce que l'on gère cela ? Comment est-ce qu'on l'exprime d'une manière qui ne va pas permettre le double vote ?

SEUN OJEDEJI :

Merci beaucoup Isaac. Donc je crois que Hadia a exprimé sa position à ce sujet. Oui. Je dirais que permettre aux membres des ALS d'être membre individuel peut faire en sorte qu'il y ait des votes de deux sources si l'ALS a un processus de vote pour les membres. Les ALS sont des structures. Et il n'y a pas toujours des votes au sein des ALS, des votes exprimés par les membres individuels, des membres des ALS personnellement. Donc on ne le sait pas exactement. Une ALS est une structure. Et on ne peut pas pratiquement avoir un membre d'une ALS qui dénonce son ALS et qui veut devenir un membre individuel. Parce qu'il y a des ALS, elles font partie des structures At-Large. Ce sont des structures At-Large. Et l'effectif d'une ALS est là parce qu'il y a un intérêt pour cette ALS en particulier. Ils ne sont pas là parce que l'ALS fait partie d'un RALO.

Donc je pense que oui. Il y a la possibilité éventuelle d'un double vote, mais je crois que c'est un processus très complexe et je ne sais pas si l'on doit vraiment se lancer là-dessus. Je vais simplement noter que le

---

vote des membres individuels-- on a parlé de pondération. Et avec cette pondération, on aura un seul vote exprimé. Une seule voix.

Donc ça veut dire que si je suis membre d'une ALS et également membre individuel, mon vote, de toute façon, ne va pas compter ainsi. Ça ne va pas être significatif. Ça ne va pas changer le résultat d'une élection ou d'un processus.

Donc je crois que nous voulons aller au plus simple. Et je crois qu'aucune option n'est parfaite à 100 %. Donc je crois que nous devons encourager la participation des membres individuels tout particulièrement. Si on devient membre individuel, ce n'est pas uniquement pour voter. C'est pour pouvoir participer plus.

Donc je crois que le groupe de travail sur les membres non affiliés a beaucoup travaillé là-dessus. Et la motivation n'était pas de restreindre les ALS et de limiter les membres des ALS pour qu'il ne puisse pas devenir des membres individuels. Il y a des personnes qui vont vouloir participer en tant que membre individuel. Donc je crois qu'il faut choisir, je pense. Et je sais qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps. Et nous allons regarder de près donc l'option.

Nous avons l'option 1. Et sur cette option, il est clair que nous ne voulons pas avoir une pondération qu'il soit plus de 1 ; les votes de tous les membres individuels ne doit pas représenter plus d'une voix. Donc si ce n'était pas au départ ma préférence, mais ce que j'entends de votre part, c'est l'option qui semble la plus intéressante pour la plupart des membres. Et vous avez surligné. Vous avez le troisième point qui est surligné. Donc je crois qu'on va choisir l'option, le vote des membres individuels, le total des votes doit être équivalent à une seule ALS.

---

Donc je crois que c'est la solution qui est la plus claire. Et pour que ce ne soit pas confus, je pense que nous allons retenir cela. Un vote donc. L'équivalent du vote d'une ALS.

Donc Isaac, c'est une nouvelle main ?

ISAAC MAPOSA : Je ne sais pas [inaudible]. Non, pardon. C'était une ancienne main, Seun.

SEUN OEJEDI : D'accord. [Inaudible] Sarah. Le troisième choix serait de voir si ce dont nous avons discuté par rapport à la planification et autres, même si ce vous ne pensez pas que ce soit effectivement ce qu'on avait prévu, on pourrait au moins [inaudible]. Assurons-nous au moins que ce soit la seule chose que nous aurons accomplie ici à cet appel. Au moins, ce sera un signe de progrès. Je ne sais pas ce qu'en penserait Sarah-- est-ce que nous sommes en train d'ouvrir le document pour le marquer comme résolu ? Je ne sais pas si vous êtes d'accord avec cela. Mais avant de continuer, y a-t-il des personnes qui s'opposent, qui ne sont pas d'accord à ce que l'on [inaudible] la ligne 3 de l'option 1 ? Ce texte lit : le vote des membres individuels sera équivalent à une seule ALS. [Inaudible]. Y a-t-il des désaccords avec cela, à ce que l'on inclut ce point ? Levez la main si c'est le cas. En absence de main levée—

Ah, Aziz a levé la main. Aziz, vous avez la parole. Allez-y. Aziz, vous avez la parole. Je vois que vous avez levé la main. Alors, pourriez-vous prendre la parole pour expliquer pourquoi on n'a pas d'accord à ce qu'on inclue ce point-là ?

---

AZIZ HILALI : [inaudible] connectés au canal français ? Je ne sais pas si quelqu'un est en train de parler sur le canal français ? Michele ?

MICHELE DESMYTER : Attendez. Je vérifie. Avec les interprètes, on va vérifier qu'il ne soit pas en muet. Il n'est pas en train de parler, Aziz, on me dit.

SEUN OJEDEJI : D'accord. À ce moment-là donc on n'a pas de réponse de la part d'Aziz. Je ne sais pas s'il avait levé la main pour faire d'autres remarques si c'était un hasard qu'il l'ait levée quand j'ai fait ce commentaire là.

AZIZ HILALI : Je vais parler sur le canal anglais. Est-ce que vous m'entendez ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Oui Aziz, mettez sur muet votre téléphone s'il vous plait parce que je m'entends moi-même.

AZIZ HILALI : [inaudible]. Je pense que la discussion est la même que la dernière fois. Alors ma question pour Seun est de savoir ce que vous entendez par votre total des membres [inaudible].

Donc vous donc vous prenez la majorité des voix. Donc par exemple, si vous avez trois candidats que si vous avez cinq ou sept, c'est toujours un seul vote.

---

Je pense que vous devriez expliquer les détails du point 3, que ce soit plus clair, ce que vous entendez par membre individuel total. Voilà ma question. Merci.

SEUN OJEDEJI :

Oui merci. Ce que cela veut dire est qu'indépendamment de la quantité de membres individuels, il n'y aura pas plus d'un seul vote. Mais, il faudrait ajouter les détails pour savoir si la quantité des membres individuels auprès une incidence sur la pondération. Mais en fait, ce qu'on essayait de dire ici par cela est de savoir que si vous avez 50 membres individuels [inaudible] de vote. [Inaudible] une pondération de plus de votes qui sont plus nombreux qui sont moins nombreux. Pas du tout. La pondération sera toujours la même. [Inaudible] du vote des membres individuels sera le vote qui sera considéré.

Les autres RALO n'ont pas évoqué les détails de mise en œuvre parmi leurs règles non plus. Donc peut-être que le personnel pourrait le préciser. Mais s'il y a des membres individuels, ils vont chacun voter. Si six disent oui, et quatre disent non pour un vote particulier, ça veut dire que pour six d'entre c'est un oui. Ça va être considéré comme vote de oui si six disent oui et quatre disent non, parce que la majorité aura dit oui. J'espère que ce soit clair comme ça.

AZIZ HILALI :

Pour moi, ce sera compliqué pour le vote. On a les différents exemples. Donc oui c'est vrai. Je pense que c'est mieux de faire comme fait EURALO, de les unir tous dans une même ALS parce qu'il y a des règles.

---

Toutes nos règles sont pour des ALS. [Inaudible] mieux de réunir tous les membres individuels en une ALS pour qu'ils désignent une personne qui serait responsable de voter au nom de tout le groupe. Je pense que ce serait le plus simple pour ne pas avoir de problèmes à l'avenir.

SEUN OJEDEJI :

Merci Aziz.

Je ne suis pas trop sûr. Je pense qu'on est en train de dire la même chose. Le vote ne sera qu'un. Un seul vote qui aura la même valeur que le vote d'une ALS. Et le processus pour parvenir à ce vote unique a de voir quels étaient les détails. Ce que vous dites est de les unir au sein d'une ALS comme fait EUALO. Et je pense Aziz que nous sommes en train de dire la même chose. Je ne suis pas sûr. Il me semble que ce que nous sommes en train de dire est la même chose. Je ne sais pas comment l'expliquer autrement.

AZIZ HILALI :

Ce n'est pas clair. À ce moment-là, on parle du vote du total des membres individuels.

SEUN OJEDEJI :

Oui. Donc en fait, c'est une suggestion de rédaction. On comprend tout ce qui doit être fait. Il y a une autre rédaction [inaudible] mieux. Et alors, allons-y. [Inaudible].

Je vois Sarah qui dit que ce n'est pas comme ça que ça marche à EURALO. Je ne suis pas sûr [inaudible].



---

AZIZ HILALI :                               Moi je préfère la solution d'EURALO.

SEUN OJEDEJI :                           Est-ce que le personnel pourrait nous expliquer comment ça fonctionne ?

AZIZ HILALI :                               Lorsque vous dîtes, le vote du total des membres individuels—

SEUN OJEDEJI :                           On va demander au personnel d'expliquer le processus d'EURALO. Je pense que ça nous permettra d'avancer plus rapidement. Personnel, on peut disposer de combien de temps de plus ?

SILVIA VIVANCO :                        Seun, on a l'appel des dirigeants comme vous l'avez demandé. Et c'est une autre salle de Zoom. C'est déjà ouvert pour cet autre appel. Je ne sais pas s'il y a des gens qui sont connectés à cette autre salle de Zoom qui a été ouverte. Mais je ne sais pas si on peut continuer encore pendant quelques minutes.

Pour répondre rapidement à la question de la pratique d'EURALO, [inaudible] seule ALS. Ils ont leurs propres statuts. Leurs propres règles. Vous pouvez cliquer sur le lien que je vous ai envoyé, vous verrez qu'ils ont leur propre site Web et qu'il gère leurs propres élections aussi. Et tout vote. Là, le personnel n'a aucune implication à la manière dont cela est fait. C'est-à-dire qu'ils ont un représentant qui va voter au nom de

---

tout le groupe. On ne sait pas comment ils le gèrent en interne. Peut-être qu'on pourrait inviter Roberto au prochain appel pour savoir quelle est la pratique qui a été mise en place à EURALO pour mieux comprendre.

SEUN OJEDEJI : D'accord. Merci.

Alors, on va noter ce point d'action pour que Roberto soit invité au prochain appel. On pourrait lui demander de nous faire un récapitulatif de comment ils le gèrent, comme ça le personnel pourra nous le [raconter] pour le prochain appel.

Et d'après ce que j'entends, Aziz préfère l'approche d'EURALO. Il a dit. Sarah soutient également cela, me semble-t-il. Hadia est pour-- c'est quoi l'autre ? Attendez. Hadia ne préfère pas d'avoir une seule ALS avec des statuts et autres ; c'est-à-dire qu'elle préfère l'approche d'APRALO.

Alors, mieux vaut avoir des précisions par rapport à ce que fait EURALO je pense. [Inaudible].

Je vais recéder la parole au président de notre groupe de travail. Nous avons consacré trop de temps à cela, je pense. Désolé. Merci.

SILVIA VIVANCO : Abdel ou Isaac, vous voulez conclure cet appel ? Je n'entends plus personne. Mais allez-y.

---

ISAAC MAPOSA : Merci beaucoup pour les contributions. Comme nous avons dit, nous prenons note de ce point d'action. Inviter Roberto pour le prochain appel. Comme ça, la prochaine fois, si tout le monde est d'accord, on pourra attendre un peu avant d'avoir le prochain appel comme ça tout sera prêt. Que ça se tienne le 13 si vous êtes d'accord ? Je demande au personnel de confirmer. Pour que ce soit un mardi aussi.

SILVIA VIVANCO : Très bien. Oui. Nous allons ajouter Roberto Gaetano. Ce que je propose, c'est donc que l'on envoie un Doodle. Je vois déjà des appels pour la semaine du 13 juillet. Les appels qui sont déjà programmés. Mais on essaiera d'envoyer un Doodle qui propose des heures un peu plus tôt, le 13, pour ne pas avoir de conflits avec d'autres appels et pour donner le choix à Roberto. Alors, le personnel enverra un Doodle pour que l'on tienne un appel la semaine du 12 au 15 juillet. Préféablement le mardi 13.

ISAAC MAPOSA : Très bien. Merci. Merci Silvia. Et envoyez-nous le document aussi, s'il vous plait, pour que l'on puisse réunir toutes les informations sur un même document et que Roberto puisse nous les expliquer. Merci. À la prochaine. [Inaudible] l'appel est ajourné. Merci de nous avoir rejoints. Ayez une bonne journée [inaudible].

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**